



DICRIM - Document d'information communal sur les risques majeurs



Commune de La Malène
Cœur des gorges du Tarn

Edition 2018

Edito

La protection de la population compte parmi les missions essentielles des pouvoirs publics et du Maire. Elle relève surtout d'une prise de conscience collective qu'il convient d'impulser.

L'information préventive a pour objet d'assurer l'effectivité du droit reconnu à tous les citoyens de connaître les risques majeurs, naturels ou technologiques, auxquels ils peuvent être confrontés (Article L.125-2 du Code de l'Environnement).

Lorsque survient l'évènement, c'est la préparation appropriée de tous et l'attitude adaptée de chacun qui constituent les meilleurs atouts pour en limiter les effets et éviter qu'il ne devienne une catastrophe.

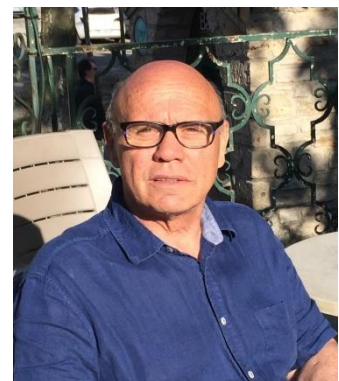
La sécurité des habitants de La Malène est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale et de moi-même.

Conformément à la réglementation en vigueur, ce document vous informe des risques majeurs identifiés et cartographiés sur la commune ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'évènement. Il mentionne également les actions menées afin de réduire au mieux les conséquences de ces risques.

Je vous incite à lire attentivement ce document et à le conserver précieusement.

Pour que nous puissions continuer à vivre ensemble dans la sécurité, je vous souhaite une bonne lecture.

Jean-Luc AIGOUY, Maire de LA MALENE
Cœur des gorges du Tarn



Sommaire

| | |
|--|----|
| Le risque majeur : définition | 5 |
| Les consignes générales de sécurité | 6 |
| Le risque d'inondation | 7 |
| Définition | 7 |
| Mesures de prévention et de protection..... | 7 |
| Consignes de sécurité | 8 |
| Cartographie de la zone soumise au risque inondation (source : PPRI-2014)..... | 9 |
| Les mouvements de terrain | 10 |
| Définition | 10 |
| Types de mouvements de terrain à La Malène et ses lieux-dits | 10 |
| Mesures de prévention et de protection..... | 11 |
| Consignes de sécurité | 11 |
| Cartographie des zones de risques de chutes de blocs (source : PPRCB – 2012) | 12 |
| Le risque sismique | 13 |
| Définition | 13 |
| Mesures de prévention et de protection..... | 13 |
| Consignes de sécurité | 14 |
| Les feux de forêt | 14 |
| Définition | 14 |
| Mesures de prévention et de protection..... | 15 |
| Consignes de sécurité | 15 |

Le risque majeur : définition

Le risque majeur est la possibilité qu'un évènement d'origine naturelle ou lié à l'action de l'homme surgisse et dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.

Sur le territoire, 4 risques naturels sont recensés : les inondations, les séismes, les mouvements de terrain et les feux de forêt.

Cadre législatif :

Article L125-2 du Code de l'Environnement pose le droit à l'information de chaque citoyen quant aux risques qu'il encourt dans certaines zones du territoire et les mesures de sauvegarde pour s'en protéger.

Décret n°90-918 du 11 octobre 1990 modifié par le décret n°2004-554 du 9 juin 2004, relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs, précise le contenu et la forme de cette information.

| CONTACTS | |
|--|----------------|
| Mairie | 04 66 48 51 16 |
| Service départemental de l'incendie et de secours | 04 66 65 68 10 |
| Préfecture de la Lozère – Service interministériel de défense et de protection civiles | 04 66 49 60 00 |
| DDT Lozère – Unité de prévention des risques | 04 66 49 41 00 |
| BRGM – Service géologique régional Languedoc-Roussillon | 04 67 15 79 80 |
| DREAL Languedoc-Roussillon | 04 66 49 45 80 |
| ONF | 04 66 65 63 00 |

Sites internet

| | |
|--------------------------------------|---|
| Le risque sur le territoire national | georisques.gouv.fr , meteofrance.com |
| Le risque Séismes | planseisme.fr , sisfrance.net |
| Risque inondation | vigicrues.gouv.fr |
| Incendies de forêts | promethee.com |

Les consignes générales de sécurité

| AVANT | PENDANT | APRES |
|---|---|---|
| Prévoir équipements minimums Radio-portable avec piles Lampe de poche, eau potable, papiers personnels, médicaments urgents, couvertures, vêtements de rechange, matériel de confinement | Evacuer ou se confiner selon la nature du risque | S'informer , écouter la radio, respecter les consignes de sécurité des autorités publiques, même après l'évènement. |
| S'informer en mairie Des Risques encourus Des consignes Du signal d'alerte Du PCS | S'informer, écouter la radio | Informez les autorités de tout danger observé |
| Organiser Le groupe dont vous êtes responsable, discuter en famille des mesures à prendre si une catastrophe survient (protection, évacuation, points de ralliement) | Informez le groupe dont on est responsable | Apportez une 1^{ère} aide aux voisins, pensez aux personnes âgées et handicapées |
| Simulations à faire, en tirer les enseignements | Ne pas aller chercher les enfants à l'école | Se mettre à disposition des secours |
| | Ne pas téléphoner sauf en cas de danger vital | Evaluer les dégâts, points dangereux et s'en éloigner |

| Radio France Bleu Gard Lozère | |
|-------------------------------|-------|
| La Canourgue | 100.8 |
| Meyrueis | 101.7 |
| Ispagnac et Florac | 101.3 |

Le risque d'inondation

Définition

Une inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau.

Le risque inondation est la conséquence de 2 composantes :

- L'eau qui peut sortir de son lit
- L'homme qui s'installe dans la zone inondable pour y implanter toutes sortes de constructions, d'équipements et d'activités.

La Malène est exposé aux crues du Tarn par débordement et aux inondations par ruissellement pluvial le long de l'axe de la RD43, lors de précipitations exceptionnelles.

Lorsque des précipitations intenses tombent sur tout un bassin versant, les eaux ruissellent et se concentrent rapidement dans le cours d'eau.

L'imperméabilisation du sol par les aménagements divers limite l'infiltration des précipitations et accentue le ruissellement, occasionnant souvent la saturation et le refoulement du réseau d'assainissement des eaux pluviales.

Historique :

5/11/1994 : Plus de 2,50 m d'eau dans les bâtiments du camping municipal à La Malène.

Mesures de prévention et de protection

Le Plan de prévention du risque inondation de La Malène a été approuvé en 2014 (PPRI Tarn). Ce document réalisé par l'Etat réglemente l'utilisation des sols en fonction des risques naturels auxquels ils sont soumis. Cela va de l'interdiction de construire à la possibilité de construire sous conditions. Le contenu du PPRI est opposable aux tiers.

L'atlas hydrogéomorphologique des zones inondables du bassin versant du Tarn (2006) limité au périmètre départemental informe sur les phénomènes d'inondations susceptibles de se produire par débordement des cours d'eau.

La Malène est couverte par **le réseau de prévisions des crues** du bassin versant du Tarn mis en place par l'Etat et régie par le règlement départemental d'annonce des crues (RDAC) : www.vigicrues.gouv.fr

Le programme d'actions et de prévention (PAPI) qui est en cours de réalisation doit permettre à l'échelle d'un bassin versant de mettre en œuvre une gestion des risques d'inondations par la mise en place d'actions de prévention. Le Papi est un document élaboré avec l'ensemble des acteurs de l'eau et notamment ceux concernés par le risque « inondation ». Depuis le 1er avril 2018, le Syndicat mixte du bassin versant Tarn-amont exercera la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

Consignes de sécurité

Se mettre à l'abri – Ecouter la radio – Respecter les consignes

| AVANT | PENDANT | APRES |
|--|---|---|
| <p>S'organiser et anticiper S'informer des risques, modes d'alerte et consignes en mairie, Ecouter la météo et prévisions de crue, Organiser la sécurité pour le groupe dont vous êtes responsable et vous-même Simuler annuellement Mettre hors d'eau meubles et objets précieux (papiers personnels, photos, factures), matières et produits dangereux ou polluants Identifier le disjoncteur électrique et le robinet d'arrêt du gaz, Aménager les entrées possibles d'eau (portes, soupiraux, événements), amarrer les cuves, repérer les stationnements hors zone inondable, prévoir les équipements minimum (radio, réserve d'eau potable et aliments, papiers personnels, médicaments urgents, couvertures, etc)</p> | <p>Suivre la météo, prévision des crues, montée des eaux www.meteofrance.com, www.vigicrues.gouv.fr, Se réfugier en un point haut (étage, colline, etc), ne pas tenter de rejoindre ses proches ou de chercher ses enfants à l'école, éviter de téléphoner pour libérer les lignes de secours, n'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous y êtes forcés par la crue, Ne pas s'engager sur route inondée, ne pas encombrer les voies d'accès ou de secours.</p> | <p>Respecter les consignes Informer les autorités de tout danger, Aider les personnes sinistrées, Aérer, Désinfecter à l'eau de javel, Chauffer dès que possible, Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche</p> |

Les mouvements de terrain

Définition

Les mouvements sont les manifestations du déplacement gravitaire de masses de terrain déstabilisées sous l'effet de sollicitations naturelles (fonte des neiges, pluviométrie anormalement forte, séisme, etc) ou anthropiques (terrassements, déboisements, exploitation de matériaux, etc). Ils recouvrent des formes très diverses qui résultent de la multiplicité des mécanismes initiateurs (érosion, dissolution, déformation et rupture sous charge statique ou dynamique), eux-mêmes liés à la complexité des comportements géotechniques des matériaux sollicités et des conditions de gisement (structure géologique, géométrie des réseaux, caractéristiques des nappes aquifères, etc)

Types de mouvements de terrain à La Malène et ses lieux-dits

La Malène a été identifiée comme étant soumise au risque mouvement de terrain à un niveau élevé. L'apparition de phénomènes type chutes de blocs, effondrement ou retrait /gonflement des argiles sur une partie de son territoire peut être pressentie.

Principaux risques réalisés à La Malène : effondrements (côté cause de Sauveterre) et éboulements (le long du Tarn)

Les écroulements et chutes de blocs :

L'évolution des falaises et des versants rocheux engendre des chutes de pierres (vol. inférieur à 1 dm³), des chutes de blocs (vol. supérieur à 1 dm³) ou des écroulements en masse (vol. atteignant plusieurs millions de m³). Les blocs isolés rebondissent ou roulent sur le versant, tandis que dans le cas des écroulements en masse, les matériaux s'écoulent à grande vitesse sur une très grande distance.

Le risque lié aux chutes de blocs est lié à l'état de fracturation du massif rocheux et au contexte morphologique. Les déclencheurs des chutes de blocs sont principalement les phénomènes climatiques (précipitations, gel-dégel).

Le retrait/gonflement des argiles :

Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements en période humide et des tassements en période sèche et peuvent avoir des conséquences importantes sur les bâtiments à fondations superficielles notamment

Les effondrements et affaissements liés à la présence de cavités souterraines

L'évolution des cavités souterraines peut entraîner l'effondrement du toit de la cavité et provoquer en surface une dépression de forme généralement circulaire.

Mesures de prévention et de protection

1. Un plan de prévention des risques (PPR) chutes de blocs dans les gorges du Tarn et de la Jonte en Lozère a été approuvé en 2014. Il concerne Gorges du Tarn Causses, Masegros Causse Gorges, Ispagnac, Laval-du-Tarn, La Malène, Le Rozier, Saint-Pierre-des-Tripiers, Hures-la-Parade et Meyrueis.

Une étude complémentaire « chutes de rochers » a été réalisée par le CETE (centre d'études techniques de l'équipement) sur les sites du camping le Claux et La Malène en 2010.

2. Recommandations face au risque faible retrait-gonflement des argiles :
45% du territoire communal présente un aléa faible, le reste est considéré comme négligeable.

Dans les zones à aléa faible, il est recommandé pour tout projet de construction de procéder à une reconnaissance de sol définissant les dispositions constructives et environnementales nécessaires pour assurer la stabilité des bâtiments face au risque de tassement différentiel et d'appliquer les dispositions préventives relatives à l'aménagement des abords immédiats des projets de bâtiments.

Consignes de sécurité

| Eboulements, chutes de pierre et glissements de terrain | | |
|--|--|--|
| Avant | Pendant | Après |
| S'informer des risques et des consignes de sauvegarde | Fuir latéralement, ne pas revenir sur ses pas Gagner un point en hauteur, ne pas entrer dans bâtiment endommagé S'abriter sous un meuble solide en s'éloigner des fenêtres | Evaluer dégâts et dangers Informers les autorités |

| Effondrement du sol | | |
|---|---|-------------------------|
| Avant | Pendant | Après |
| S'informer des risques et des consignes de sauvegarde | A l'intérieur : évacuer les bâtiments dès les 1ers signes, ne pas y retourner, ne pas prendre l'ascenseur A l'extérieur : s'éloigner de la zone dangereuse, respecter les consignes, rejoindre le lieu de regroupement indiqué | Informers les autorités |

Le risque sismique

Définition

Un séisme est une fracturation brutale des roches le long des failles en profondeur dans la croûte terrestre. Le séisme génère des vibrations importantes du sol qui sont ensuite transmises aux fondations des bâtiments.

Toutes les communes de Lozère sont situées en zone de sismicité 2 (faible) depuis 2005. Historiquement, les séismes les plus ressentis en Lozère ne sont pas situés dans le département. L'intensité maximale ressentie en Lozère est de niveau VI qui correspond à de légers dommages.

Depuis 1822, 19 séismes ont été ressentis en Lozère, d'intensité maximale V-VI, 58 sur 185 communes ont témoigné du ressenti de séismes. Une secousse sismique a été ressentie le 10/12/2017 sur la cause Méjean, à proximité de Hyezas, l'épicentre serait situé à La Malène.

Mesures de prévention et de protection

- Etude de la sismicité historique (base *sisfrance*) et les enquêtes macro-sismiques après séisme sont réalisées par le bureau central de la sismicité française (BCSF), permettant une analyse statistique du risque sismique et d'identifier les effets de site.
- La prévision des séismes se fonde sur l'étude des événements passés à partir desquels on calcule la probabilité d'occurrence d'un phénomène donné (méthode probabiliste) sur une période de temps donnée
- Le suivi de la sismicité en temps réel se fait à partir de stations sismologiques réparties sur l'ensemble du territoire national. Les données collectées par les sismomètres sont centralisées par le Laboratoire de géophysique du CEA qui les diffuse.
- Le zonage sismique de la France impose l'application de règles parasismiques (normes Eurocode 8) pour les constructions neuves et aux bâtiments existants dans le cas de certains travaux d'extension sur l'existant, pour les bâtiments de catégories III et IV.

Catégorie d'importance III : bâtiments dont la défaillance présente un risque élevé pour les personnes et ceux présentant le même risque en raison de leur importance socio-économique (établissements scolaires, établissements recevant du public des catégories 1,2 et 3 au sens des articles R123-2 et R 123-19 du code de la construction et de l'habitation, les autres bâtiments pouvant accueillir simultanément plus de 300 pers.)

Catégorie d'importance IV : bâtiment dont le fonctionnement est primordial pour la sécurité civile, pour la défense ou pour le maintien de l'ordre public (bâtiments dont la protection est primordiale pour les besoins de la sécurité civile et défense nationale et bâtiments contribuant au maintien des communications).

Consignes de sécurité

| Avant | Pendant | Après |
|---|---|---|
| Diagnostiquer la résistance aux séismes de votre bâtiment et le renforcer si nécessaire, Repérer les points de coupure du gaz, eau, électricité Fixer les appareils et meubles lourds, Préparer un plan de groupement familial | Rester où l'on est : A l'intérieur : se mettre près d'un gros mur, une colonne porteuse ou sous meubles solides, s'éloigner des fenêtres A l'extérieur : ne pas rester sous fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (cheminées, ponts, corniches, toitures, arbres) En voiture : s'arrêter et ne pas sortir avant la fin des secousses Se protéger la tête avec les bras Ne pas allumer de flamme | Après la 1 ^{ère} secousse, se méfier des répliques, il peut y avoir secousses bien plus importantes Eviter les ascenseurs Vérifier l'eau, électricité, gaz. En cas de fuite de gaz, ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités S'éloigner des zones côtières, même longtemps après la fin des secousses, en raison d'éventuels raz-de-marée. Si vous êtes bloqué dans les décombres, gardez votre calme et signalez votre présence en frappant sur l'objet le plus approprié : table, poutre, canalisation, etc |

Les feux de forêt

Définition

On parle de feu de forêt lorsqu'un feu concerne une surface minimale d'1 hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (parties hautes) est détruite. On étend la notion de feu de forêt aux incendies concernant des formations subforestières de petite taille : le maquis, la garrigue, les landes.

Pour se déclencher et se propager, le feu a besoin des 3 conditions suivantes :

- Une source de chaleur (flamme, étincelle) : très souvent l'homme est à l'origine des feux de forêt par impudence (travaux agricoles et forestiers, mégots, barbecues, dépôts d'ordures), accident ou malveillance,
- Apport d'oxygène : le vent qui active la combustion et favorise la dispersion d'éléments incandescents lors d'un incendie,
- Un combustible (végétation) : le risque de feu est plus lié à l'état de la forêt (sécheresse, disposition des différentes strates, état d'entretien, densité, relief, teneur en eau, etc) qu'à l'essence forestière elle-même

Mesures de prévention et de protection

Historiquement, il a été recensé dans les 30 dernières années 1 incendie sur le village de La Malène, en août 1986 avec 250 ha de brûlé.

Le Plan départemental de protection des forêts contre les incendies de la Lozère (2014) traite et analyse l'inventaire forestier à partir des images satellites.

La protection de la forêt passe par :

- La prévention des risques d'incendie par le débroussaillage et l'écobuage,
- L'équipement et l'aménagement de pistes et réserves d'eau spécifiques,
- La surveillance des massifs,
- L'information des utilisateurs des espaces sensibles

Consignes de sécurité

| Avant | Pendant | Après |
|---|---|-------------------------------|
| Repérer les chemins d'évacuation, les abris Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels), Débroussailler, Vérifier l'état des fermetures, portes et volets, toiture | Si vous êtes témoin d'un départ de feu : Appeler les pompiers (18 ou 112) le plus vite et précisément possible, Attaquer le feu si possible, Dans la nature : s'éloigner dos au vent, respirer à travers un linge humide, à pieds rechercher un écran (rocher, mur, etc), ne pas sortir de sa voiture Une maison bien protégée est le meilleur abri : fermer et arroser volets, portes et fenêtres, occulter les aérations avec linges humides, rentrer les tuyaux d'arrosage pour les protéger et pouvoir les réutiliser après | Eteindre les foyers résiduels |

